



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe foncière sur les propriétés bâties

Question écrite n° 119294

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la taxe foncière. En effet, dans le cas d'une donation-partage d'un bien, l'usufruitier doit continuer à s'acquitter de la taxe foncière sur ce bien, alors que, par souci d'équité, il serait logique de partager la somme de cette taxe entre le donateur et le ou les nouveaux propriétaires. Il souhaite connaître son avis sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119294

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2020